

Residence du Ruanda.
Territoire d' Astrida.

Astrida, le 13 janvier 1937

N° 27 / Fin.

Objet : Arme Dr. Lecoq.

Annexes : 3.

Monsieur le Comptable,

Ruhengeri



9416

J'ai l'honneur de vous faire tenir,
en annexe de la présente, le permis de port d'arme
N° 5/6 de 1937, une déclaration souscrite par Monsieur
le Docteur Lecoq ainsi que l'autorisation de cession
concernant la carabine à balles Winchester cal.30, N°
682218. Monsieur le Dr. Lecoq n'ayant pas payé son permis
de port d'armes pour 1938 pour cette arme avant son
depart d'Astrida je vous transmets ces pièces pour vous
permettre de lui délivrer cette pièce.

Le Comptable d'Astrida
J. Degeest;

à Monsieur le Comptable à KIGALI